

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

AMENDEMENT

N ° 962

présenté par

Mme Toutut-Picard, Mme Bureau-Bonnard, Mme Brulebois, Mme Kerbarh, M. Cabaré,
Mme Granjus, Mme Peyron, Mme Fabre, Mme Jacqueline Dubois, M. Pellois et M. Testé

ARTICLE 5

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.